

Persbericht

Onderschrijdingen van een drempel

Terhulpen, 2 juli 2015

In overeenstemming met artikel 14 van de wet van 2 mei 2007 en de statuten van ATENOR GROUP, hebben de aandeelhouders Alva SA, Tris NV, Sofinim NV, Stéphan Sonnevill SA en Luxempart SA (alsook de personen die de ultieme controle uitoefenen op deze aandeelhouders) ons meegedeeld dat zij, op 28 mei 2013, de statutaire en wettelijke drempel van 45% van het totale aantal stemrechten hebben onderschreden. Dit betreft enkel de aandelen waarmee deze aandeelhouders in onderling overleg handelen.

Deze passieve onderschrijding volgt uit (i) de optionele dividenden die ATENOR GROUP heeft voorgesteld (en de toename van het totale aantal uitgegeven aandelen ATENOR GROUP die daar het gevolg van is) en (ii) het feit dat de nieuwe aandelen waarop deze aandeelhouders hebben ingeschreven in het kader van deze optionele dividenden geen deel uitmaken van het onderling overleg.

Met betrekking tot haar eigen aandelen, heeft ATENOR GROUP zelf op 18 april 2014 de statutaire minimumgrens van 3% onderschreden.

De kennisgevingen met betrekking tot beide onderschrijdingen worden aangehecht aan dit persbericht.

ATENOR GROUP is een vennootschap voor vastgoedpromotie met beursnotering op Euronext Brussels. Haar missie is erop gericht om via haar stedenbouwkundige en architecturale aanpak gepaste antwoorden te bieden op de nieuwe eisen die de evolutie van het stads- en beroepsleven stelt. In dit kader investeert ATENOR GROUP in vastgoedprojecten van formaat die beantwoorden aan strenge criteria inzake ligging, economische efficiëntie en respect voor het milieu.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Voor meer informatie kunt u contact opnemen met Stéphan Sonnevill SA, Gedelegeerd Bestuurder

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be



**FORMULAIRE TR-1 BE
PART I**

n°1

1) Statut de la notification

Définitive

2) Emetteur

Nom **ATENOR GROUP**
Numéro d'identification **0403-209-303**

3) Motif de la notification

Franchissement de seuil passif

4) Notification par

Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Alva SA	Avenue de la Chenale 175, B-1180 Bruxelles
Philippe Vastapane	Rue Spierzell 5, L-8063 Bertrange
Patricia Vastapane	Bâtiment le National - Rue Chelzeron 1 - CH 3963 Crans-Montana
Tris NV	Rijvisschestraat 118, B-9052 Zwijnaarde
Iberanfra (STAK)	Claude Debussystraat 24, NL-1082 MD Amsterdam
Sofinim NV	Avenue Bisschofsheim 11, B-1000 Bruxelles
Het Torentje (STAK)	Westblaak 89, NL-3012 KG Rotterdam
Stéphan Sonnevile SA	Rue de Mont Lassy 62B, B-1380 Lasne
Stéphan Sonnevile	Rue de Mont Lassy 62B, B-1380 Lasne
Luxempart SA	Rue Léon Laval 12, L-3372 Leudelange

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

28/05/2013 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

45

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées au point 10

9) Dénominateur

5.251.918

Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
	Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres
Alva SA	604.880	604.880		9,61%	
Philippe Vastapane	0	0		0,00%	
Patricia Vastapane	0	0		0,00%	
Sous-total	604.880	604.880		9,61%	
Tris NV	604.880	604.880		11,52%	
Iberanfra (STAK)	0	0		0,00%	
Sous-total	604.880	604.880		11,52%	
Sofinim SA	604.880	692.880		11,29%	
Het Torentja (STAK)	0	0		0,00%	
Sous-total	604.880	692.880		11,29%	
Stéphan Sonnevile SA	150.500	150.500		2,97%	
Stéphan Sonnevile	0	0		0,00%	
Sous-total	150.500	150.500		2,97%	
Luxempart SA	505.000	505.000		9,82%	
TOTAL		2358140	0	44,90%	0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
TOTAL			(par rapport à toutes les dates d'échéance)		0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	2.358.140	44,90%

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Cfr. Annexe 1 à cette déclaration

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à 0 droits de vote à partir du

13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

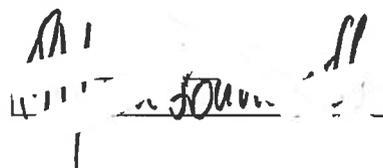
La notification ne porte que sur les actions avec lesquelles les actionnaires agissent de concert et qui font l'objet d'une convention d'actionnaires.

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature




ANNEXE 1 - CHAINES DE CONTROLE (CFR. POINT 11 – FORMULAIRE TR-1BE)

(i) Alva SA:

- Alva SA est contrôlée par Les Viviers SA, une société de droit Luxembourgeois. Les Viviers SA est contrôlée par:
 - Monsieur Philippe Vastapane
 - Madame Patricia Vastapane

(ii) Tris NV :

- Tris NV est contrôlée par 3D NV.
- 3D NV est contrôlée par « stichting administratiekantoor » Iberanfra.

(iii) Sofinim NV :

- Sofinim NV est contrôlée par Ackermans & Van Haaren NV, une société de droit belge.
- Ackermans & Van Haaren NV est contrôlée par Scaldis Invest NV, une société de droit belge.
- Scaldis Invest NV est contrôlée par Belfimas NV, une société de droit belge.
- Belfimas NV est contrôlée par Celfloor S.A., une société de droit luxembourgeois.
- Celfloor S.A. est contrôlée par Apodia International Holding B.V., une société constituée sous le droit néerlandais.
- Apodia International Holding B.V. est contrôlée par Palamount N.V., une société constituée sous le droit des Antilles néerlandaises.
- Palamount N.V. est contrôlée par Het Torentje, une « stichting administratiekantoor », constituée sous le droit néerlandais.

(iv) Stéphan SONNEVILLE SA :

- Stéphan Sonnevillle SA est contrôlée par Stéphan Sonnevillle.

(v) Luxempart SA :

- Aucune entité ou personne physique ne détient le contrôle ultime de Luxempart SA, société cotée en bourse de Luxembourg. Toutefois, Luxempart SA a un actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA, une société de droit luxembourgeois.

1

FORMULAIRE TR-1 BE
PART I

m02

1) Statut de la notification

Définitive

2) Emetteur

Nom **ATENOR GROUP**
Numéro d'identification **0403-209-303**

3) Motif de la notification

Franchissement vers le bas du seuil minimum
Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Atenor Group	Avenue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veuillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

18/04/2014 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

3

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées au point 10

9) Dénominateur

5.251.918

Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente # droits de vote	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Atenor Group SA	7.583	0		0,00%	
Atenor Group Investment SA	150.000	150.000		2,86%	
Seuils total	157.583	150.000		2,86%	
TOTAL		150000	0	2,86%	0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

9

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	
TOTAL					(par rapport à toutes les dates d'échéance)	0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	150.000	2,88%

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veuillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Atenor Group Investments SA est une filiale d'Atenor Group

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du

13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

Fait à La Hulpe

Le 30/06/2015 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Stéphane Sonnevile SA (représenté par Stéphane Sonnevile)

Signature

